

Comité syndical du vendredi 5 avril 2024  
**Affaires financières - Note n°2**

**Objet : Comptes administratifs 2023**

**Présentation synthétique retraçant les informations financières essentielles**

Conformément aux dispositions de l'article L1612-12 du code général des collectivités territoriales (CGCT), après examen des comptes de gestion, les comptes administratifs de l'exercice 2023 de Monsieur le Président d'Artois Mobilités sont présentés pour approbation au comité syndical.

L'article L2313-1 du CGCT dispose qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. La présente note constitue l'annexe en question.

Les maquettes réglementaires des comptes administratifs de l'exercice 2023 sont jointes en annexes à la présente note, qui détaille les principales caractéristiques des résultats 2023.

**1. Comment se décompose et se détermine le résultat de l'exercice 2023 ?**

Le budget principal M14

Toutes opérations confondues (opérations réelles et opérations d'ordre), les comptes administratifs de l'exercice 2023 se résument ainsi :

BUDGET PRINCIPAL M14	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Réalisations de l'exercice 2023	38 247 184,89	20 287 501,37	2 004 502,75	385 611,73	40 251 687,64	20 673 113,10
Résultats de l'exercice 2023		-17 959 683,52		-1 618 891,02		-19 578 574,54
Résultats antérieurs reportés (exercice 2022)		18 082 061,56	1 039 679,42			
Excédent de fonctionnement capitalisé		-				
<b>Total réalisations 2023 + résultats reportés</b>	<b>38 247 184,89</b>	<b>38 369 562,93</b>	<b>3 044 182,17</b>	<b>385 611,73</b>	<b>41 291 367,06</b>	<b>38 755 174,66</b>
<b>Résultat de clôture 2023</b>		<b>122 378,04</b>		<b>- 2 658 570,44</b>		<b>- 2 536 192,40</b>
Restes à réaliser à reporter en 2024			<b>12 685,40</b>	<b>5 521 732,57</b>		5 509 047,17
Résultats cumulés	38 247 184,89	38 369 562,93	3 056 867,57	5 907 344,30	41 304 052,46	44 276 907,23
<b>Solde d'exécution</b>		<b>122 378,04</b>		<b>2 850 476,73</b>		<b>2 972 854,77</b>

Hors résultats reportés, les résultats sont les suivants :

- Pour la section de fonctionnement : un déficit de 17 959 683.52 €;
- Pour la section d'investissement : un déficit de 1 618 891.02 €;
- Soit un déficit global de 19 578 574.54 €

Toutefois, le résultat de clôture de l'exercice 2023 doit intégrer les résultats antérieurs reportés de l'exercice 2022.

Les résultats de clôture sont par conséquent les suivants :

- Pour la section de fonctionnement : un excédent de 122 378.04 €;
- Pour la section d'investissement : un déficit de 2 658 570.44 €;
- Soit un déficit de clôture de 2 536 192.40 €

Les résultats de clôture de la section d'investissement doivent être corrigés des restes à réaliser ; pour rappel, les restes à réaliser correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31 décembre, ainsi qu'aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre de recettes au 31 décembre. Pour l'exercice 2023, les restes à réaliser s'élèvent à 12 685.40 € en dépenses, et à 5 521 732.57 € en recettes, soit un solde de restes à réaliser de 5 509 047.17 €. Ainsi le résultat d'investissement corrigé des restes à réaliser s'élève à 2 850 476.73 €

Par conséquent, le résultat de clôture toutes sections confondues s'élève à 2 972 854.77 €

### Le budget annexe M43

Toutes opérations confondues (opérations réelles et opérations d'ordre), les comptes administratifs de l'exercice 2023 se résument ainsi :

BUDGET ANNEXE M43	Exploitation		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Réalisations de l'exercice 2023	106 693 432,38	130 710 766,72	24 086 840,63	11 668 671,19	130 780 273,01	142 379 437,91
Résultats de l'exercice 2023		24 017 334,34		-12 418 169,44		11 599 164,90
Résultats antérieurs reportés (exercice 2022)			34 240 453,13			
Excédent de fonctionnement capitalisé						
<b>Total réalisations 2023 + résultats reportés</b>	<b>106 693 432,38</b>	<b>130 710 766,72</b>	<b>58 327 293,76</b>	<b>11 668 671,19</b>	<b>165 020 726,14</b>	<b>142 379 437,91</b>
<b>Résultat de clôture 2023</b>		<b>24 017 334,34</b>		<b>-46 658 622,57</b>		<b>-22 641 288,23</b>
Restes à réaliser à reporter en 2024			<b>12 770 464,69</b>	<b>33 070 127,05</b>		20 299 662,36
Résultats cumulés	106 693 432,38	130 710 766,72	71 097 758,45	44 738 798,24	177 791 190,83	175 449 564,96
<b>Solde d'exécution</b>		<b>24 017 334,34</b>		<b>-26 358 960,21</b>		<b>-2 341 625,87</b>

Hors résultats reportés, les résultats sont les suivants :

- Pour la section de fonctionnement : un excédent de 24 017 334.34 €;
- Pour la section d'investissement : un déficit de 12 418 169.44 €;
- Soit un excédent global de 11 599 164.90 €

Toutefois, le résultat de clôture de l'exercice 2023 doit intégrer les résultats antérieurs reportés de l'exercice 2022.

Les résultats de clôture sont par conséquent les suivants :

- Pour la section de fonctionnement : un excédent de 24 017 334.34 €
- Pour la section d'investissement : un déficit de 46 658 622.57 €;
- Soit un déficit de clôture de 22 641 288.23 €

Les résultats de clôture de la section d'investissement doivent être corrigés des restes à réaliser. Pour l'exercice 2023, les restes à réaliser s'élèvent à 12 770 464.69 € en dépenses, et à 33 070 127.05 € en recettes, soit un solde de restes à réaliser de 20 299 662.36 €. Ainsi, corrigé des restes à réaliser, le résultat de la section d'investissement s'élève à -26 358 960.21 €

Par conséquent, le résultat de clôture toutes sections confondues s'élève à -2 341 625.87 €

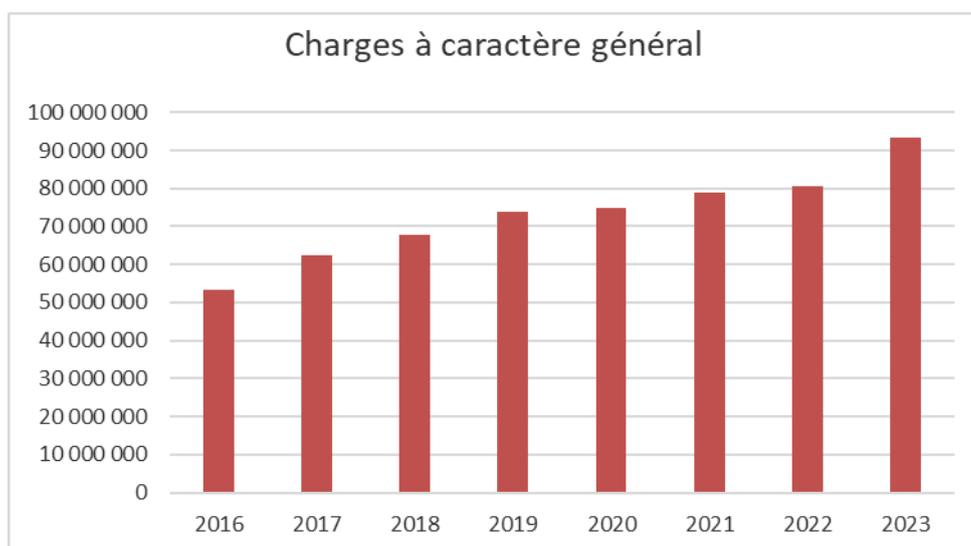
Les résultats consolidés sont les suivants :

- Pour la section de fonctionnement : un excédent de 24 139 712.38 €;
- Pour la section d'investissement : un déficit de 23 508 483.48 €;
- Soit un excédent de clôture toutes sections confondues de 631 228.90 €

## 2. Section de fonctionnement

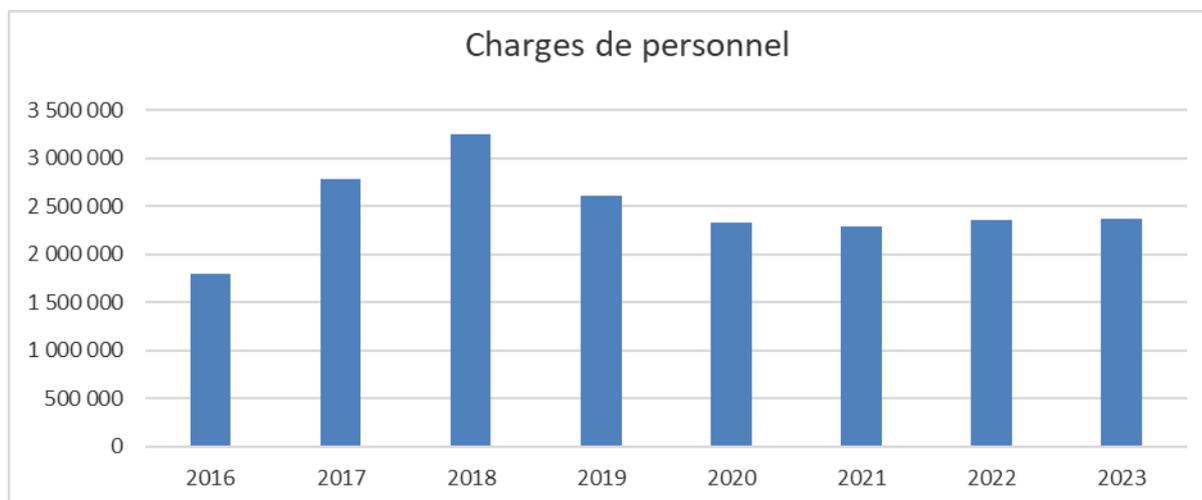
Les deux principaux postes de dépenses évoluent de la manière suivante :

Les charges générales :



Les dépenses à caractère général évoluent d'un peu moins de 16% entre 2022 et 2023. Le forfait de charge 2023 s'est élevé à 83.03 M€ et d'un quitus 2022 de 4.28 M€ soit un total de 87.31 M€, ce qui représente 93.4 % du montant des charges à caractère général.

Les charges de personnel :

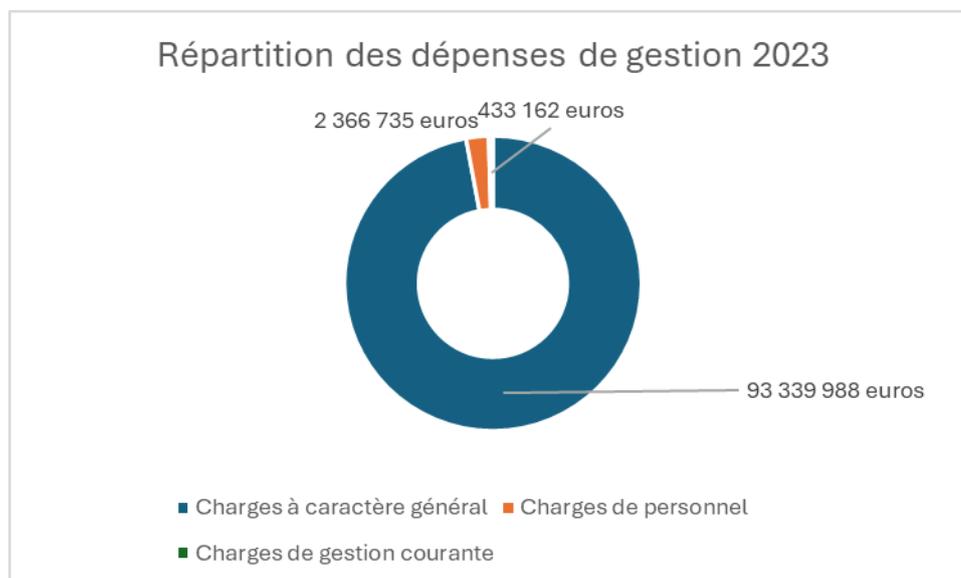


On peut constater une baisse significative des charges du personnel depuis 2020. Cette baisse s'explique principalement par la fin des contrats à durée déterminée liés au projet BHNS, mais également par des vacances de postes.

Les effectifs sont désormais stables ce qui permet un maintien de la masse salariale. L'augmentation entre 2022 et 2023 est de 0.65%. Cette augmentation s'explique notamment par la revalorisation de la valeur du point au 1<sup>er</sup> juillet 2023 ainsi que la nomination d'agents par suite de réussite au concours.

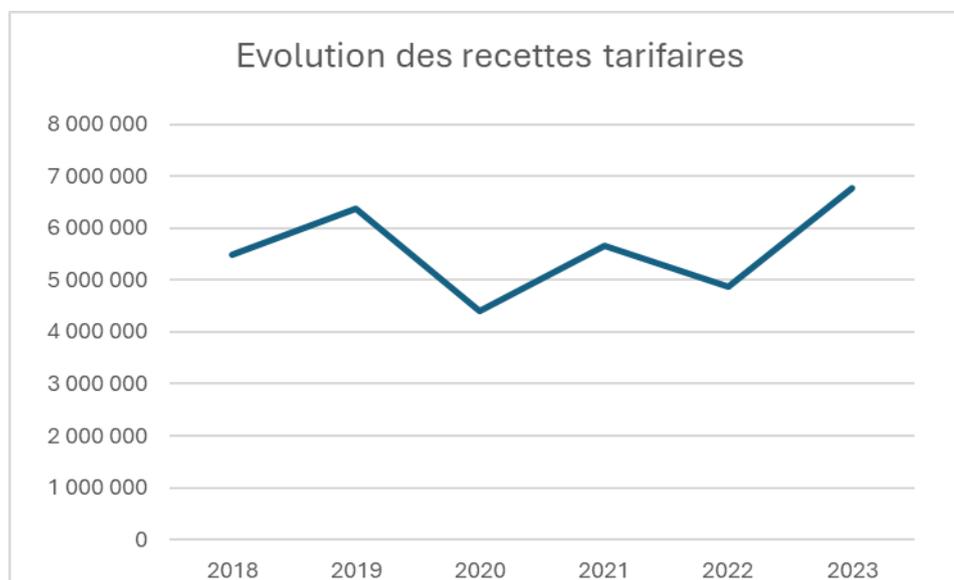
A ce jour, les effectifs sont constitués en majorité d'agents titulaires (27 agents titulaires contre 13 agents contractuels sur poste permanent). La répartition entre les catégories A, B et C est homogène.

Ainsi, en 2023, les charges de gestion se répartissent de la manière suivante :



Les principaux postes de recettes évoluent de la manière suivante :

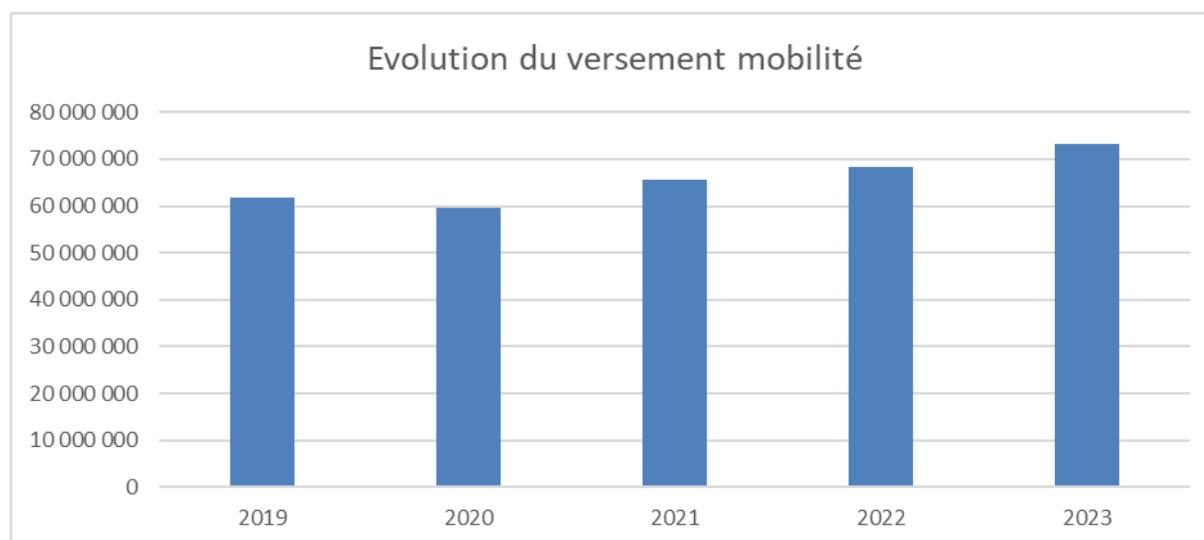
Les produits des services :



Après des exercices 2020 et 2021 très perturbés par les effets de la crise de la COVID-19, la crise a continué ses effets sur l'exercice 2022. Si une reprise de la fréquentation a été notée en cours d'année, l'épidémie de COVID-19 a retardé la croissance de la fréquentation commerciale attendue du nouveau réseau mis en service le 1er avril 2019.

Les recettes réelles pour l'année 2023 sont de 5 212 972 euros. Celles-ci sont toujours en-dessous de l'engagement contractuel qui s'élevait à 6 745 038 d'euros.

Le versement mobilité :

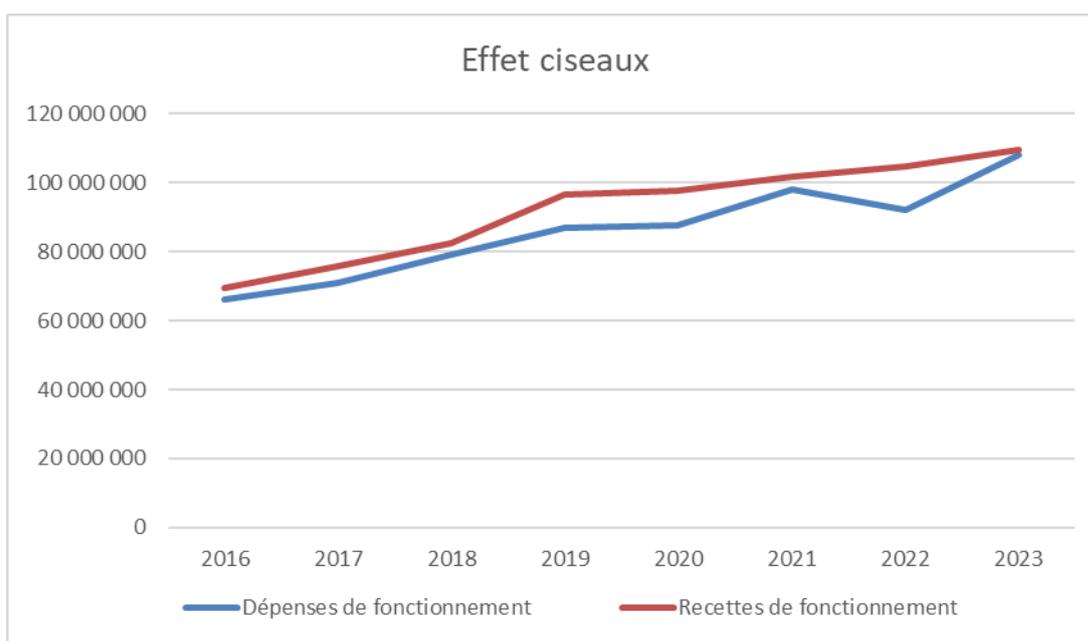
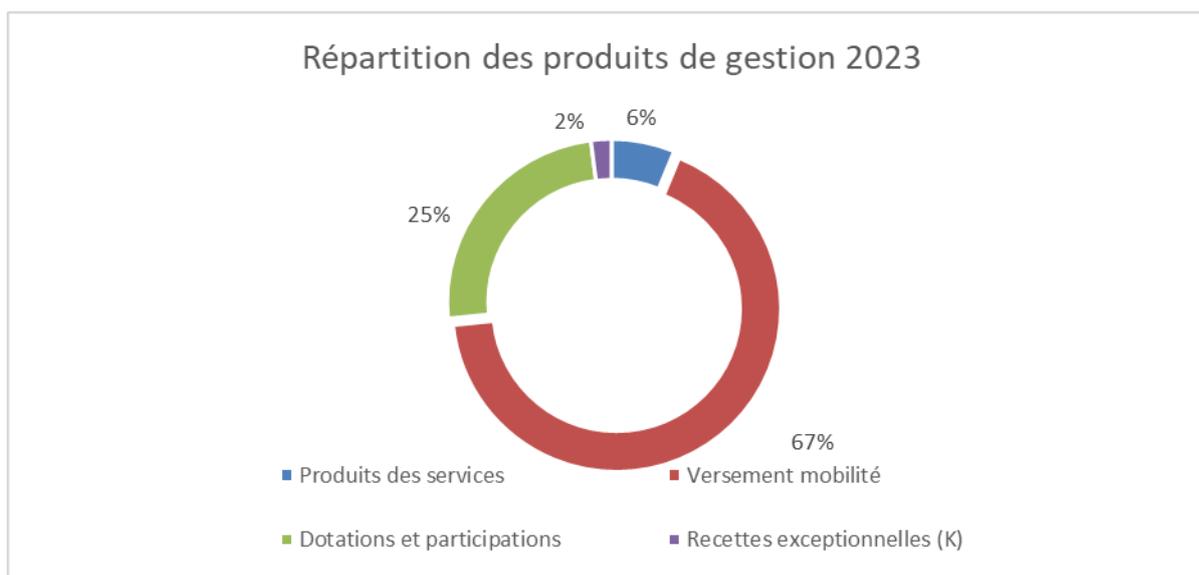


Artois Mobilités a perçu au titre de l'année 2023 la somme de 73 283 065 euros. Cette hausse de plus de 7 % est notamment liée à la revalorisation des salaires dans le secteur privé et dans la moindre mesure dans le secteur public avec la revalorisation de la valeur du point d'indice. Pour rappel, le versement mobilité est calculé sur la masse salariale des entreprises privées et structures publiques.

Les subventions et participations :

La participation de la région Hauts-de-France concernant le transport des lycéens est stable par rapport à l'année précédente.

Les produits de gestion se répartissent de la manière suivante :

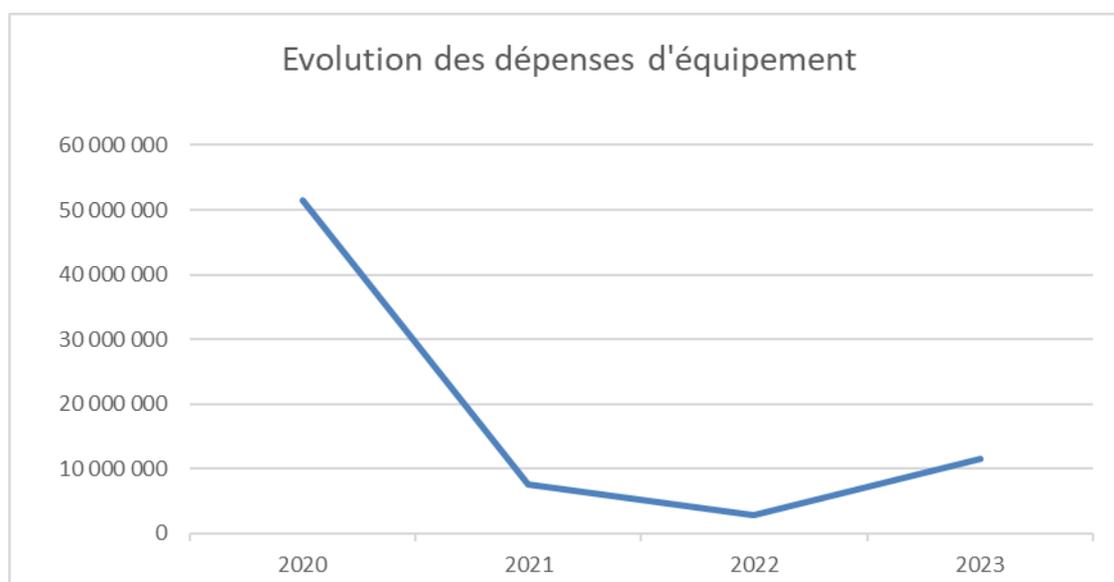


Les dépenses de fonctionnement en 2023 ont nettement progressé. Cette progression est essentiellement due à l'inflation qui a entraîné une augmentation du forfait de charges de la DSP et de certaines dépenses à caractère général. Cependant, les recettes de fonctionnement ont également augmenté notamment grâce à un versement mobilité dynamique ce qui limite l'effet ciseaux. De ce fait, la capacité d'autofinancement d'Artois Mobilités est faible.

### 3. Section d'investissement

Les dépenses d'investissement :

À la suite de la livraison du BHNS en 2019, le niveau des dépenses d'investissement est resté à un niveau important en 2020 et diminue nettement en 2021 et 2022. Pour l'année 2023, les dépenses d'investissement sont réparties à la hausse sans avoir recours à l'emprunt. La dépense d'investissement la plus élevée concerne l'achat de 18 bus électriques qui seront livrés courant de l'année 2024.



Les recettes d'investissement :

Les délais de traitement des subventions de l'Etat et du FEDER n'ont pas permis de recouvrer les subventions attendues. Le solde des subventions sera perçu en 2024.

La dépense liée à l'achat de matériel roulant n'a pas donné lieu à subvention.

Artois Mobilités n'a pas contracté d'emprunt en 2023 et a pu financer ses dépenses d'investissement grâce à son excédent de fonctionnement de l'année précédente.